

Je veux obtenir le solde de ma subvention

Je saisis ma demande sous l'application « démarches simplifiées »
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddtm-62-demande-de-paiement-de-subvention-au-titre>
avec l'ensemble de pièces justificatives demandées

Si le dossier est complet le solde de ma subvention est versé

Le montant de subvention indiqué dans la décision attributive est le montant maximal de subvention
Si les travaux réalisés sont moins chers que prévu, le montant de la subvention est adapté en conséquence

**Les services de l'État ont la possibilité d'effectuer des contrôles sur le terrain
afin de vérifier que les travaux subventionnés ont bien été réalisés**